

**Communauté d'Agglomération
Valence Romans Agglo****REGISTRE DES
D E L I B E R A T I O N S
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N°2022_035**

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mars, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Cristal de PORTES LES VALENCE, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 25/03/2022

Nombre de conseillers : - en exercice : 112 - présents : 82 - votants : 101

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE DÉCHETS**PRESENTS :**

DUCLAUX Jean-Claude, PREVIEU Bernard, VALLON Cyril, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, PLACE Anna, ROLLAND Christian, ESPRIT Aurélien, GENTIAL Dominique, GUILLON Eliane, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, RANC Christiane, TAFANKEJIAN Robert, HERMANN Julie, PANO Alban, PIENNE Daniel, VEISSEIX Lydie, VASSY Frédéric, GAUTHIER Christian, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, CHAZAL Françoise, PERNOT Yves, BAR Fabrice, BORDAZ Christian, MEGE André, VITTE Bruno, FOURNAT Jean-Noël, PRAL Isabelle, HORNY Patrice, VALLA Jean-Marc, PEYRARD Marylène, ROCHAS Olivier, POUILLY Jérôme, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, ROBIN Alain, DELOCHE Georges, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, GROUSSON Daniel, TRAPIER Pierre, CLEMENT Danielle, ARNAUD Edwige, GOT Damien, LABADENS Philippe, LENQUETTE Nathalie, MAIRE Florence, PAGANI Isabelle, PETIT Etienne Paul, THORAVAL Marie-Hélène, LARAT Etienne, BARRY Francis, CHEVROL Nadine, MONTMAGNON Marie, VALLA Jean-Michel, COLOMB Pierre, AGRAIN Françoise, OUDILLE Xavier, BRUSCHINI Jean-Jacques, BENCHELLOUG Adem, BLACHE Thomas, BRARD Lionel, CASARI Bruno, CHAUMONT Jean-Luc, DALLARD Laurence, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, FAURIEL Sylvain, ILIOZER-BOYER Nathalie, JUNG Anne, MONNET Laurent, OBERT Peggy, PASCAL Marie-Françoise, PUGEAT Véronique, RASTKLAN Georges, RAVELLI Michèle, SAILLOUR Morgane, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule, VASSY Jean-Louis

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Monsieur BROCHIER Patrick a donné pouvoir à madame BOUIT Séverine
Monsieur GERMAIN Henri a donné pouvoir à monsieur ROLLAND Christian
Madame NIESON Nathalie a donné pouvoir à madame PLACE Anna
Monsieur BARRUYER Daniel a donné pouvoir à monsieur ROBIN Alain
Madame CLEMENT Elise a donné pouvoir à monsieur GAUTHIER Christian
Monsieur ABRIAL Jacques a donné pouvoir à monsieur LARAT Etienne
Madame PELLOUX-PRAYER Marion a donné pouvoir à monsieur VITTE Bruno
Monsieur HOURDOU Philippe a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane
Monsieur BARNERON Phiippe a donné pouvoir à monsieur MEGE André
Madame BROSSE Nathalie a donné pouvoir à monsieur GOT Damien
Madame CLOUZEAU Amanda a donné pouvoir à madame THORAVAL Marie-Hélène
Monsieur JACQUOT Laurent a donné pouvoir à monsieur LABADENS Philippe
Madame AMIRI Kerha a donné pouvoir à monsieur BENCHELLOUG Adem
Monsieur GALLAND Jean-François a donné pouvoir à monsieur TRAPIER Pierre
Monsieur MAHAUX Pierre-Olivier a donné pouvoir à madame OBERT Peggy
Madame MASSIN Nancie a donné pouvoir à monsieur BLACHE Thomas
Madame PAULET Cécile a donné pouvoir à monsieur BRARD Lionel
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à monsieur RASTKLAN Georges
Madame ROCHE Annie a donné pouvoir à monsieur TRAPIER Pierre

Le budget annexe Déchets ménagers retranscrit les opérations financières de la compétence collecte et traitement des déchets de Valence Romans Agglo. Il retrace l'affectation des recettes

de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) prélevée par la Communauté d'agglomération et de la redevance perçue au même titre sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes de la Raye. En 2022, la période transitoire s'achève : il n'y a désormais plus de territoires à redevance mais un système de financement uniformisé sur la TEOM.

Pour le budget fonctionnement 2022, les montants proposés prennent en compte l'évolution de la taxe générale sur les activités polluantes TGAP (+ 8 € / tonne), impactant le coût des enfouissements des encombrants. Elle se retrouve essentiellement au chapitre 65 dans lequel se trouvent les frais relatifs au SYTRAD qui contient cette hausse au maximum par des efforts de gestion constant. Par ailleurs, des révisions de prix défavorables font également augmenter les dépenses de fonctionnement car le renchérissement des matières premières pèse sur l'ensemble de la chaîne de coûts.

En investissement, les dépenses vont principalement porter sur :

- La poursuite du déploiement de l'apport volontaire (2,4 M€),
- L'optimisation et la sécurisation des déchèteries (1 M€),
- Le changement du parc de conteneurs d'apports volontaire d'ordures ménagères de VRH, intégralement pris en charge par VRH (0,75 M€),
- L'acquisition de nouveaux bacs et conteneurs suite aux nouvelles réglementations liées aux consignes de tri : en vertu de la loi, davantage d'objets « plastique » doivent être proposés au tri depuis le 1^{er} janvier 2022. En parallèle, l'Agglo travaille sur l'utilisation d'un seul bac déchet pour le tri « multi-matériaux » (0,6 M€),
- La mise à disposition gratuite des composteurs individuels et le déploiement du compostage collectif (0,4 M€).

Equilibre de la Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	BP 2022
011 - Fonctionnement service	11 242 624 €	13 046 116 €
012 - Frais de personnel	2 968 150 €	2 943 013 €
042 - Amortissements	865 675 €	724 916 €
65 - Charges externes	13 079 900 €	13 862 315 €
66 - Frais financiers	15 500 €	14 500 €
67 - Charges exceptionnelles	8 000 €	8 000 €
68 - Dotations aux provisions	3 241 €	0 €
Sous-total charges d'exploitation	28 183 090 €	30 598 860 €
023 - Virement à la section d'investissement	0 €	0 €
Total charges de fonctionnement	28 183 090 €	30 598 860 €

Recettes de fonctionnement	BP 2021	BP 2022
042 - Amortissements	1 880 €	1 700 €
70 - Redevances	1 801 500 €	2 236 100 €
73 - Fiscalités	24 100 000 €	26 000 000 €
74 - Dotations et Financements externes	2 279 000 €	2 361 000 €
75 - Autres produits de la gestion courante	510 €	10 €
013 - Atténuations de charges	200 €	50 €
Total produits de fonctionnement	28 183 090 €	30 598 860 €

A titre prévisionnel, l'autofinancement brut s'élève à 723 216 €, il se constitue des transferts constatés en dépense par le virement du chapitre 023 et les opérations d'ordre déduction faite de recettes d'ordre du chapitre 042.

La charge nette des investissements à financer correspond à 4,1 M€ à savoir 4,8 M€ financés par 0,7 M€ de FCTVA.

Ainsi, le budget s'équilibre par un nouvel endettement de l'ordre de 5 540 507 € éventuellement mobilisé au regard des résultats de l'exercice 2021 constatés au compte administratif.

Equilibre de la Section d'Investissement

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022
2..... - Dépenses d'équipement	6 435 152 €	4 751 807 €
4581 - Opérations sous mandat	1 700 000 €	750 000 €
16 - Remboursement du capital de la dette	36 500 €	37 000 €
040 - Amortissements	1 880 €	1 700 €
041 - Opérations patrimoniales	50 000 €	0 €
Total charges d'investissement	8 223 532 €	5 540 507 €

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022
10 - Dotations	1 000 000 €	700 000 €
13 - Subventions d'investissement	5 000 €	13 250 €
16 - Nouveaux emprunts	4 599 857 €	3 352 341 €
4582 - Opérations sous mandat	1 700 000 €	750 000 €
024 - Produits de cessions	3 000 €	0 €
040 - Amortissements	865 675 €	724 916 €
041 - Opérations patrimoniales	50 000 €	0 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0 €	0 €
Total produits d'investissement	8 223 532 €	5 540 507 €

Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunale, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes,

Vu la nomenclature budgétaire M14,

Le Conseil communautaire DECIDE :

- **d'approuver** le budget primitif 2022 du budget annexe Déchets ménagers qui s'équilibre à hauteur de 30 598 860 € en fonctionnement et de 5 540 507 € en investissement,
- **d'appliquer** la neutralisation totale des amortissements des subventions d'équipements versées sur ce budget,
- **d'autoriser et mandater** le Président ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité absolue

Votants POUR : 97 voix

Votants CONTRE : 4 voix

TRAPIER Pierre, PAGANI Isabelle, GALLAND Jean-François, ROCHE Annie

S'abstenant : 0 voix

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le 07/04/2022 

ID : 026-200068781-20220407-2022_DELIB035-BF

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

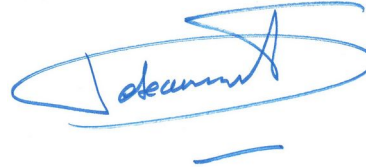
Fait à Valence, le 07/04/2022

Le Président,

Par délégation,

Véronique DEBEAUMONT

Directrice Générale Adjointe



Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.